



LA NEGOCIATION COVID-19 EST-ELLE LOYALE ?

La cinquième réunion de négociation du traitement social de l'inactivité consécutive au COVID-19 a tourné court le 23 avril !

Nous y avons appris une information et il y eut un clash...

ArianeGroup

Le **+** syndical

L'INFO DU JOUR : la reprise sera (nettement) plus longue qu'initialement prévu

La Direction est en train de demander à l'Administration d'accepter une nouvelle période d'activité partielle (= chômage partiel) de fin mai à fin juillet ; c'est la « PERIODE IV » du tableau ci-dessous.

Ces deux mois supplémentaires d'inactivité concerneraient 10% des effectifs, soit environ 700 salariés.

PÉRIODES	DATES	SITUATION DES SALARIÉS EN INACTIVITÉ	Combien de salariés ? Quelles catégories socioprofessionnelles ? Quels établissements ?
PERIODE I	18 mars au 30 avril	Activité partielle	Aucune info
PERIODE II	4 au 18 mai	10 jours de CET/RTT	Aucune info
PERIODE III	19 au 27 mai	5 jours de CP	Aucune info
PERIODE IV	28 mai au 31 juillet	- Activité partielle	≈ 10% des salariés
		- Récupération des heures perdues	Lesquels ? Où ?

Déduction logique (mais aggravante pour les personnels concernés), les 700 salariés concernés par la période IV sont aussi, à quelques rares exceptions près, concernés par les périodes I à III.

5050 salariés (73% des effectifs) ont repris le travail, environ 3400 sur site et 1600 en télétravail, avec la précision suivante : les personnels « sur site » ne s'y rendent pas forcément et, s'ils y vont, n'y restent pas forcément toute la journée.

LE CLASH DU JOUR : les syndicats lèvent la séance en moins d'une heure

L'employeur n'a pas besoin d'accord d'entreprise pour imposer unilatéralement la pose des CET/RTT/CP

→ L'enjeu de la négociation relative à l'indemnisation de l'activité partielle (cumul périodes I et IV = 3,5 mois d'activité partielle) n'en est que plus important pour les salariés concernés.

CFDT, CFE-CGC, CGT et FO agissent ensemble pour améliorer l'indemnisation des salariés en activité partielle, notamment via un fonds de solidarité alimenté par les salariés et abondé par ArianeGroup (et/ou les hauts cadres).

Nous en sommes à 5 courriers communs demandant des données, dont :

- nombre de salariés concernés par l'activité partielle
- catégories professionnelles
- masses salariales globales à compenser
- ...

CES DONNÉES SONT ESSENTIELLES POUR CALIBRER CE FONDS DE SOLIDARITÉ

5 REUNIONS ET AUCUNE INFORMATION NOUS PERMETTANT DE DÉFINIR CE FONDS !

Hélas ! La Direction arrive en séance avec un projet d'accord dont nous ne connaissons pas les données d'entrée ; pire, elle indique qu'elle ne dispose pas des informations !

COMMENT PEUT-ON CROIRE QUE LA DIRECTION NE SAIT PAS QUI EST EN ACTIVITÉ PARTIELLE DEPUIS MI-MARS...

TANDIS QUE LES MANAGERS RENSEIGNENT TRÈS RÉGULIÈREMENT DES TABLEAUX D'AFFECTATION DE LEURS COLLABORATEURS ?

Vu le reporting constant demandé aux managers, la Direction est en mesure de répondre à nos questions mais ne le fait pas. **Devant une telle attitude les organisations syndicales ont quitté la séance, il n'est pas acceptable que la Direction se fiche autant des représentants des salariés.**

La Direction n'est pas loyale dans cette négociation, elle agit avec vos représentants comme s'ils étaient incapables de raisonner et d'adapter leur comportement/revendications au contexte.

Nous pouvons tout comprendre à condition qu'on nous l'explique !

FAKE NEWS ...

Quelques réponses à ce que laisse entendre la Direction dans ses communications aux managers :

- « **Les syndicats en demandent trop** » : eh bien ! non. Nous demandons quels sont les salariés concernés par l'activité partielle (CSP, nombre, masse salariale globale)
- « **Les syndicats vont mettre la boîte en difficulté** » : le fonds de solidarité que nous demandons serait essentiellement alimenté par les salariés eux-mêmes ; la Direction refuse de l'abonder bien que le confinement fasse entre autres économiser 4M€ par mois de déplacements professionnels (nous estimons cette économie à 12M€ sur 2020 pour un budget prévisionnel de 50M€)

Toute négociation a besoin de données d'entrée fiables pour arriver à son terme.

La Direction ne donne qu'une partie des informations (celles qui l'intéressent !)

**Dans ces conditions les organisations syndicales ne peuvent pas négocier
face à une Direction qui n'est pas sincère et loyale**

L'intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CGT et FO reste mobilisée pour construire un accord favorable aux salariés et tenant compte de la nécessaire pérennité de l'entreprise.

Elle a émis hier soir un **Communiqué de Presse** en cours de diffusion aux salariés. Vous pouvez le retrouver dès à présent sur les réseaux sociaux de nos syndicats, et plus particulièrement :

Notre site internet : www.cfecgc-arianegroup.org

Twitter : @CfeCgcAriane

Facebook : Cfe-Cgc ArianeGroup

LinkedIn : CFE-CGC ArianeGroup

Sans oublier notre application « My CFE-CGC ArianeGroup », l'application qui vous donne en temps réel toutes les infos utiles (confidentialité garantie)



24 AVRIL 2020